

deuxième degré option Surf

RNCP2783 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	BEES — Brevet d'état d'éducateur sportif
Code(s) NSF	335
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé des sports et de la jeunesse

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'éducateur sportif deuxième degré de surf exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique surf dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité pleine et entière du suivi financier et politique du projet de la structure.

1- Il encadre des pratiquants confirmés et des cadres :

Il accompagne et manage les surfeurs lors des compétitions.

Il gère une équipe de moniteurs de surf dont il assume la responsabilité technique et pédagogique.

2- Il encadre des activités complexes d'entraînement et de formation :

Il prépare et entraîne les surfeurs confirmés aux compétitions de niveau national ou international.

Il programme des entraînements pour les surfeurs de haut niveau.

Il forme les cadres techniques : cadres fédéraux, arbitres et juges.

3- Il conçoit le projet de la structure et la dirige :

Il dirige le projet global d'animation et de compétition d'une structure sportive.

Il assure la gestion administrative, les ressources humaines de la structure.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités et compétences attestées :

1

Repérer et analyser les capacités physiques et techniques des surfeurs qu'il encadre.

Evaluer les performances individuelles des surfeurs en compétition.

Conseiller et organiser le suivi sportif de surfeurs de haut niveau en collaboration avec l'équipe d'encadrement.

2

Organiser l'activité en vue de préparer à la recherche de la performance des compétiteurs et à améliorer leur niveau sportif.

Programmer des plans d'entraînement individualisés.

Analyser les différents éléments constitutifs de la performance de la pratique du surf de haut niveau.

Concevoir la planification de l'entraînement et organiser des regroupements en vue de préparer des compétiteurs au haut niveau.

Elaborer, animer et évaluer des séances, des programmes de perfectionnement et d'entraînement adaptés au niveau et aux potentialités des surfeurs.

Elaborer des contenus techniques, tactiques et stratégiques.

Perfectionner les ressources techniques, tactiques, physiques et mentales des surfeurs en compétition.

Faire une analyse des besoins de formation des cadres sportifs de surf.

Appliquer les techniques et les procédures d'ingénierie de formation.

Concevoir, conduire et évaluer des séquences de formation de cadres techniques.

3

Organiser et coordonner l'activité de l'équipe technique d'une structure d'enseignement de surf.

Concevoir et conduire les projets sportifs de la structure.

Rechercher des moyens financiers pour développer le projet de la structure.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant. Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Entraîneur-éducateur sportif ou enseignant ou entraîneur de surf Conseiller territorial des APS (sur concours).

Professeur de sport (sur concours).

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;

- le président du comité régional olympique et sportif (CROS) ou son représentant ;
- un ou plusieurs membres du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées.

Partie spécifique :

- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou le membre du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports chargé par le ministère de la coordination nationale de l'option sportive, ou son représentant, président ;
- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option tennis, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- le directeur technique national de la fédération sportive concernée par l'option tennis, fédération titulaire de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées, un ou plusieurs représentants d'une organisation de professionnels de l'enseignement dans l'option tennis.

Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Idem

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère des Sports Onisep

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

CARIF

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2783/>